

Formations BTP (HTT)

Modifications des diplômes

La modification des diplômes ne pénalise pas les auditeurs car les ECTS acquis dans une ancienne version de diplôme sont valorisables dans les nouveaux diplômes.

En savoir plus : VES VAP Mesures transitoires 2018

Exemple de mesure transitoire : LG035 2012/2018 -> LG035 2018/2023

Les licences professionnelles BTP en HTT sont remplacées par des parcours professionnalisants de Licence L3 de génie civil du Cnam :

LP13402A Economie de la construction -> **LG03506A** Economie de la construction

LP13502A Management et conduite de Travaux -> **LG03508A** Management de projet et de travaux

LP13600A Expert énergétique -> **LG03503A** Energétique du bâtiment

Nouvelle offre BTP hors temps de travail (HTT) à destination des Centres Cnam en Région (CCR) 2018/2019

A revoir : Conférence de présentation BTP du 23 juin

L'offre de formation BTP HTT disponible dans l'ensemble de la France a été recentrée sur 3 diplômes :

DEUST parcours BTP (Bac+2) : **DUS0107A**

Licence génie civil parcours BTP (Bac+3) : **LG03502A**

Diplôme d'ingénieur BTP parcours BTP (Bac+5) : **CYC8301A**

Deux autres parcours métiers de Licence de génie civil sont également déployés dans les CCR

Licence génie civil parcours ECO, économie de la construction (Bac+3) : **LG03506A**

Licence génie civil parcours MPT, management de projet et de travaux (Bac+3) : **LG03508A**

Autres parcours possibles :

Licence L3 et Ingénieur Structure : CYC8302A (à Paris & Liban uniquement)

Licence L3 et Ingénieur Géotechnique : CYC8303A (à Paris uniquement)

Règles applicables dans l'ensemble du réseau Cnam pour suivre un parcours de formation hors temps de travail (HTT) dans le domaine du BTP :

1) Statut des élèves du Cnam en HTT

Les élèves du Cnam en HTT sont appelés auditeurs.
Les diplômes BTP en HTT ne donne pas le statut d'étudiant.

2) Valider ses acquis et ses études, bénéficier des mesures transitoires relatives aux modifications de diplômes et d'UE

Vous avez la possibilité d'entrer en formation sans le diplôme prérequis par :

- validation des acquis professionnels (VAP)

Vous avez la possibilité de valider certaines UE par :

- validation des études supérieures (VES)
- validation des acquis de l'expérience (VAE)

Une jurisprudence en ligne donne des indications sur les possibilités de VES.

Un tableau de "mesures transitoires" permet de donner des équivalences entre UE pour tenir compte des différentes réformes depuis plus de trente ans.

Pour en savoir plus, consultez la page : [VES, VAP, VAE, Mesures transitoires](#)

3) S'inscrire aux diplômes BTP du Cnam en HTT

Il n'y a pas d'inscription préalable à faire pour les diplômes BTP en HTT.
Il est cependant souhaitable de renseigner correctement votre dossier "auditeur" à ce sujet.

4) S'inscrire aux UE et UA BTP du Cnam en HTT

Les auditeurs doivent s'inscrire aux UE et UA dans leur Centre Cnam Régional (CCR).
Nous conseillons aux auditeurs d>IDF de s'inscrire directement au Cnam Paris.

5) Mémoire de DEUST et de Licence de génie civil & CV détaillé pour les titres professionnels DIE/CPN de niveau III et II (Mise à jour : juillet 2018)

A partir de la rentrée 2018 :

- Le DEUST (Bac+2) et la Licence (Bac+3) nécessitent la rédaction d'un rapport d'activités et d'un mémoire à rédiger en autonomie conformément au modèle en ligne.

- Les titres professionnels de niveau III et niveau II (DIEXXX ou CNPXXX) sont mis en retrait. Il est cependant toujours possible de faire une demande de diplôme. Le rapport d'activités est remplacé par un CV professionnel détaillé.

Pour en savoir plus, consultez la page : [Rapport d'expérience, mémoire, soutenances, diplômes](#)

6) Examen d'admission à l'Ei-Cnam, probatoire (ENG 222), Mémoire d'ingénieur Cnam

Le diplôme d'ingénieur est ponctué par des passages obligés :

- L'examen d'admission, à réaliser après validation du tronc commun scientifique. Il s'agit d'un entretien avec un

enseignant pour vous orienter dans vos choix académiques et professionnels dans la perspective de valider le diplôme d'ingénieur. Il permet également de préparer la demande de licence de génie civil.

- L'examen probatoire BTP (code UE : ENG222), à réaliser en fin de formation. Il s'agit de préparer un rapport de synthèse (20 pages) et de le soutenir devant un jury d'enseignant. La validation de l'examen probatoire donne accès au Mémoire d'ingénieur.

- Le mémoire d'ingénieur finalise la formation d'ingénieur.

Pour en savoir plus, consultez la page : [Les étapes du diplôme d'ingénieur Cnam](#)

7) Demander un diplôme

Les demandes de diplômes sont à effectuer en ligne sur le site : <https://diplome.cnam.fr/>

Il convient de se rapprocher de la scolarité du Cnam de votre région pour les cas particuliers.

Emplois/stages

[Consulter les offres](#)

[Poster une offre](#)

[Recruter un apprenti](#)

Recrutement d'enseignants

[Postuler dans l'ensemble du réseau Cnam](#)

Secrétariat de la chaire de BTP

Marie-José Cabana

@ : marie-jose.cabana@lecnam.net

Tel : 01 40 27 21 10

Case courrier EPN01

Accès 16-1-24 ([Plan d'accès](#))

Cnam Paris

292, rue Saint-Martin 75003 Paris

Contacts spécifiques :

Aménagement & Environnement

Olivier Fouché

olivier.fouche-grobla@lecnam.net

Géotechnique

Veronique Merrien

veronique.merrien@lecnam.net



